

## Communiqué de presse

### ÉNERGIE ET DURABILITÉ

## Un programme de subventions toujours plus varié

**Gland, le 30 janvier 2024** – Toutes les subventions sont reconduites, certaines bénéficient d'une extension et une nouvelle fait son apparition : face à toujours plus d'intérêt de la part de la population, la Municipalité présente son nouveau programme de subventions 2024 pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable.

En 2023, plus de 650 demandes de subventions ont été traitées par l'Office du développement durable de la Ville, pour un montant de CHF 664'000.-. Cela correspond à 53 installations solaires, 16 pompes à chaleur, 111 appareils électroménagers ou encore 265 abonnements de transports publics. Le budget 2024 prévoit quant à lui CHF 600'000.- de budget pour l'ensemble des subventions.

### Habitat

Le programme pour l'encouragement des énergies renouvelables est reconduit pratiquement à l'identique. Il comprend ainsi la pose de panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques, le changement de chauffage au profit d'un agent énergétique renouvelable, et le raccordement au chauffage à distance ou au bois. Le plafond de la subvention pour l'assainissement de l'enveloppe baisse de CHF 20'000.- à CHF 15'000.- afin de favoriser les propriétaires individuels et de bénéficier au plus grand nombre. S'ajoute aux achats d'appareils électroménagers efficaces neufs un soutien pour la réparation des appareils électroménagers et électroniques à hauteur de 75% des coûts, plafonné à CHF 400.-. Finalement, le soutien pour les audits Consomm'action s'étend pour également couvrir les études de consommation telles que les bilans carbone ou les audits zéro déchet.

### Mobilité

La subvention « Accessoires vélos » comprend désormais un bonus vélo cargo, cumulable à la subvention vélo électrique, afin de favoriser la mobilité douce pour les usages quotidiens. La subvention encourageant les abonnements de transports en communs, qui excluait déjà le demi-tarif, ne prendra pas non plus en compte le nouveau demi-tarif PLUS.

### Projets et initiatives

Les subventions « Projet de développement durable » et « Initiatives pour la biodiversité » sont maintenues. La seconde couvrira désormais 40% des coûts, plafonné à CHF 2'000.-. La subvention « Récupération d'eaux pluviales » devient quant à elle « Systèmes de gestion de l'eau » afin de prendre en compte toutes les initiatives visant à réduire le gaspillage d'eau.

Consultez le programme complet  
sur [gland.ch/subventions-durables](https://gland.ch/subventions-durables)



### Contacts :

Mme Christine Girod, Syndique : 079 175 35 79  
Office de la communication : 022 354 04 06